


DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 
ID : 038-213801004-20220927-DEL_20220907_07-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 Septembre 2022

L'an deux mil vingt deux et le vingt sept septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Florence FAIS, Michel SALVI, Audrey BUISSON, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, François DERAÏN, Anne LAURENT, Audrey MARRON, Sébastien PLISSON

Ont donné procuration : M. Thierry GALIFOT à M. Jérôme LOOSDREGT

Excusés : M. Alexandre ASTOLFI
Mme. Amina GHAFI

Secrétaire de séance : M. François DERAÏN

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
22	Vendredi 23 septembre 2022	Vendredi 23 septembre 2022	Lundi 3 octobre 2022

7 - Renforcement du réseau basse tension du poste « Le Trouillet » - Demande de participation au Territoire d'Énergie 38

Vu la délibération N°DEL_20211123_07 de la commune en date du 23 novembre 2021 relative au renforcement du réseau basse tension du poste « Le Trouillet »,

Vu le courrier de Territoire d'Énergie en date du 25 juillet 2022 actualisant le plan de financement prévisionnel adopté à l'unanimité en conseil municipal lors de la séance du 23 novembre 2021,

Considérant les contraintes existantes sur une partie du réseau de distribution électrique basse tension du poste « le Trouillet », il convient de procéder au remplacement du câble T35AL existant par un câble T70AL, en augmentant sa section.

Territoire d'Énergie (TE38) maître d'ouvrage délégué, envisage de réaliser lesdits travaux courant de l'année 2022.

Sur la base d'une étude, les montants prévisionnels actualisés sont les suivants :

	Réseau de distribution électrique
Prix de revient prévisionnel TTC	25 760 €
Financement externe	21 427 €
Contribution communale	4 096 €
Frais de maîtrise d'ouvrage TE38	237 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : 25 760 €
- Financement externe : 21 427 €

- Participation prévisionnelle (frais TE38 + contribution aux investissements) : 4 333 €

- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 4 096 €, étant précisé que ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et que tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité

